



Bruxelles, le 25.5.2021  
C(2021) 3503 final

**DÉCISION DE LA COMMISSION**

**du 25.5.2021**

**relative aux jours fériés accordés pour l'année 2023 aux fonctionnaires et autres agents  
de l'Union européenne affectés à Bruxelles et à Luxembourg**

# DÉCISION DE LA COMMISSION

du 25.5.2021

**relative aux jours fériés accordés pour l'année 2023 aux fonctionnaires et autres agents de l'Union européenne affectés à Bruxelles et à Luxembourg**

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le statut des fonctionnaires de l'Union européenne et le régime applicable aux autres agents de l'Union européenne (RAA), fixés par le règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 259/68 du Conseil,<sup>1</sup> et notamment l'article 61 dudit statut, ainsi que les articles 16 et 91 du RAA,

vu la réglementation commune fixant la liste des jours fériés des fonctionnaires des Communautés européennes<sup>2</sup>, et notamment son article premier, paragraphe 3,

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 61 du statut des fonctionnaires de l'Union européenne et des articles 16 et 91 du RAA, il convient d'arrêter la liste des jours fériés accordés pour l'année 2023 aux fonctionnaires et autres agents affectés à Bruxelles et à Luxembourg.
- (2) En 2023, le dimanche de Pâques est fixé au 9 avril.
- (3) En 2023, le 24 décembre est un dimanche.
- (4) Le collège des chefs d'administration a été consulté pour avis concernant la liste des jours fériés pour l'année 2023 le 24 mars 2021,

DÉCIDE:

## *Article unique*

Les jours fériés pour l'année 2023 accordés aux fonctionnaires et autres agents affectés à Bruxelles et à Luxembourg, sont fixés comme suit :

2 janvier	lendemain du Nouvel An
6 avril	Jeudi saint
7 avril	Vendredi saint
10 avril	lundi de Pâques
1 mai	Fête du travail
9 mai	anniversaire de la déclaration de Robert Schuman en 1950

<sup>1</sup> JO L 56 du 4.3.1968, p.1

<sup>2</sup> Version consolidée du statut publiée par les services de la Commission en janvier 2003, p. IV-2.

18 mai	jeudi de l'Ascension
19 mai	lendemain de l'Ascension
29 mai	lundi de Pentecôte
23 juin*	fête nationale du Luxembourg *accordé aux fonctionnaires et autres agents affectés à Luxembourg
21 juillet*	fête nationale de la Belgique *accordé aux fonctionnaires et autres agents affectés à Bruxelles
15 août	Assomption
1 novembre	Toussaint
2 novembre	Jour des Morts
25 décembre au 29 décembre	5 jours de fin d'année

**TOTAL 2023            18 jours**

Fait à Bruxelles, le 25.5.2021

*Par la Commission  
Johannes HAHN  
Membre de la Commission*